



Profil de baignade de la plage de Landrezac 2023– Type 1

Le profil de baignade a pour objectif d'identifier les sources de pollutions potentielles des eaux de baignade et de concevoir les mesures et actions permettant de réduire les risques d'exposition des baigneurs à une eau de mauvaise qualité.

La réalisation des profils de baignade répond à une obligation communautaire fixée par la directive européenne du 15 février 2006 relative à la gestion des eaux de baignade.

Le présent document correspond à la fiche de synthèse du profil de baignade et est destiné à l'information des usagers de la plage.

Description de la zone de baignade

Nature : sable / **Longueur** : 1500 m / **Largeur** : 200 m (plage et estran)

Fréquentation maximale : 8 000 à 10 000 personnes

Equipements : poubelles, bancs publics, sanitaires publics équipés de 2 douches

Accessibilité aux animaux : interdits du 01/05 au 31/10 (signalisation posée aux accès de plage)

Autres activités : promenade, loisirs nautiques, plaisance, pêche à pied

Zone riveraine : environnement naturel

Population permanente : 1 839 habitants (INSEE – 2019)

Personne Responsable de l'Eau de Baignade : Mr le Maire de Damgan

Plage accessible aux Personnes à Mobilités Réduites (PMR) : la Grande Plage de Damgan (fauteuil hippocampe disponible à la SNSM)

Qualité du milieu marin

Historique de la qualité de l'eau de baignade :

	2018	2019	2020	2021	2022
Classement selon la directive de 2006	Bonne qualité				

La qualité de l'eau de baignade est évaluée sur la base des analyses microbiologiques des 5 dernières années. Il existe trois classes : Bonne Qualité, Moyenne Qualité, Mauvaise Qualité.

Sur la plage de Landrezac, la qualité de l'eau est conforme vis-à-vis de l'usage de baignade.

Plan d'actions

- Renforcement de la communication sur le panneau existant,
- Signalisation des sanitaires publics les plus proches,
- Nettoyage mécanisé 2 fois / semaine : juillet / août uniquement,
- Poursuite de l'entretien différencié sur la plage en appoint durant la semaine (selon les besoins),
- Maintien de la zone de baignade non surveillée vers l'Est pour éviter la zone rocheuse,
- Balisage du chenal de mise à l'eau pour la pratique d'activités nautiques et panneau d'information en haut de plage.



Gestion préventive de la qualité des eaux de baignade :

Contact Mairie de DAMGAN : mairie@damgan.fr ☎ : 02 97 41 10 19

Contact ARS 56 : Pôle Santé Environnement / 32, Bd de la Résistance - 56019 VANNES Cédex ☎ 02 37 62 77 00